

COMMUNE DE STOSSWIHR

Arrondissement de Colmar
Haut-Rhin

**SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT**

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2023

Application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995
Et du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels
Sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable
Et de l'assainissement

I- CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Le réseau d'assainissement a été mis en place après guerre, lors de la reconstruction de Stosswihr.

Le réseau communal d'assainissement est réalisé à 90 %. Certains immeubles ont été reconnus non raccordables, pour des raisons techniques. D'autres, faute de réseau, ne sont pas raccordables dans l'immédiat.

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie communale.

Il se compose d'un réseau de canalisation qui recueille et achemine les eaux usées depuis la partie publique des branchements particuliers jusqu'aux points de rejet dans le collecteur intercommunal relié à la station d'épuration de Colmar.

Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement collectif dessert 1340 habitants environ.

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques : 535

Volume assujetti

55 607 m³

Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisation du service de collecte est de 11 km 645.

Réseau séparatif : 7 km 639

Réseau unitaire : 3 km 552 dont 1 km 572 de réseau communautaire (RD417)

II- TARIFICATION, DEPENSES ET RECETTES DU SERVICE

Modalité de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 ^{er} janvier de l'exercice
Taxe et redevances		
€ HT/m ³	Redevance d'assainissement	1.20 €
€ HT/m ³	Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0.350 €
€ HT/m ³	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les raccordés	0.233 €
€ HT/m ³	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les non raccordés	0 €

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Le tarif 2023 a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 effective à compter du 1^{er} janvier 2023.

Facture d'assainissement type

Facture pour une consommation de 120 m³/an et évolution par rapport à N-1

Désignation	Quantité	Prix 2022 collectif	Prix 2022 non collectif	Montant 2022 collectif	Montant 2022 non collectif
Redevance Assainissement	120	0,97 €		116.40 €	
Redevance pollution domestique	120	0,350 €	0,350 €	42.00 €	42.00 €
Redevance réseaux de collecte	120	0,233 €		27.96 €	- €

Total				186.36 €	42.00 €
--------------	--	--	--	----------	---------

III- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montants financiers

Montant des travaux engagés	26 301.34 €
Montant des subventions	0 €

Etat de la dette du service

Le service assainissement ne supporte aucun emprunt.

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Libellé	Amortissements
Travaux assainissement	28 591.26 €

Fait à Stosswihr, le 27 juin 2024

Daniel THOMEN

Maire de Stosswihr

